



# 14EME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL



## RAPPORT

**Président : John MAC COLL**

**Rapporteur général : Dominique DEPRIESTER**

7 - 11 MARS 2010

# SOMMAIRE

Liste des membres .....	3
Programme septembre 2010.....	4
Programme mars 2011.....	5
<b>I. Réseau d'enseignement français à l'étranger : des moyens à la hauteur de ses missions ?.....</b>	<b>7</b>
<b>A. Les chiffres de l'année scolaire 2010/2011.....</b>	<b>7</b>
<b>B. Une année marquée par les crises.....</b>	<b>7</b>
<b>C. Mise en œuvre du plan d'orientation stratégique.....</b>	<b>8</b>
<b>D. Révision générale des politiques publiques.....</b>	<b>8</b>
<b>E. Les moyens de l'AEFE.....</b>	<b>8</b>
1. Une subvention de l'Etat confirmée.....	8
2. Un financement problématique de l'immobilier.....	9
3. Un nombre de personnels titulaires qui pourrait s'avérer insuffisant.....	9
4. La situation des personnels : l'évolution nécessaire de l'Indemnité Spécifique de Vie Locale.....	10
<b>II. Mise en place d'une nouvelle forme d'enseignement français : le label FranceEducation.....</b>	<b>10</b>
<b>A. Le public visé par la mise en place du label.....</b>	<b>10</b>
<b>B. Les modalités d'attribution du label.....</b>	<b>11</b>
<b>III. Aide à la scolarisation : montée en puissance de la prise en charge, stagnation du dispositif de bourses scolaires.....</b>	<b>12</b>
<b>A. Bilan de la campagne 2010/2011.....</b>	<b>12</b>
1. Bourses scolaires : stagnation de la croissance .....	12
2. Données relatives au dispositif de prise en charge : une attraction toujours plus forte.....	13
<b>B. Campagne à venir.....</b>	<b>15</b>

<b>IV. La mise en place du nouvel opérateur de la politique culturelle extérieure de la France : l'Institut français.....</b>	<b>17</b>
<b>A. Les missions de l'Institut.....</b>	<b>17</b>
<b>B. L'organisation.....</b>	<b>17</b>
<b>C. Le personnel.....</b>	<b>18</b>
<b>D. Le budget.....</b>	<b>18</b>
<b>E. L'expérimentation du rattachement de l'Institut au réseau         culturel.....</b>	<b>18</b>
<b>V. La situation de l'audiovisuel extérieur français.....</b>	<b>18</b>
<b>A. Point de vue de Monsieur BOYON, Président du Conseil         Supérieur de l'Audiovisuel .....</b>	<b>18</b>
<b>B. Les développements multimédias de TV5Monde.....</b>	<b>19</b>
<b>C. Un partenaire méconnu de l'audiovisuel extérieur : Canal         overseas.....</b>	<b>20</b>
<b>VI. La mobilité des étudiants – la mobilité dans la vie professionnelle.....</b>	<b>21</b>
<b>A. La mobilité des étudiants : mise en place de Campus France....</b>	<b>21</b>
<b>B. La mobilité dans la vie professionnelle : reconnaissance des         diplômes et des certifications.....</b>	<b>22</b>
<b>RESOLUTION EN/1/3/11 .....</b>	<b>24</b>
<b>RESOLUTION EN/2/3/11.....</b>	<b>25</b>
<b>RESOLUTION EN/3/3/11.....</b>	<b>26</b>
<b>RESOLUTION EN/4/3/11.....</b>	<b>27</b>

## **Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel**

**Président : Mac Coll John**  
**Rapporteur : Depriester Dominique**  
**Vice-Président : Nizet Francis**  
**Vice-Présidente : Laurenti Maryse**  
**Secrétaire : Conway Hélène**

### Liste des membres :

Aicardi René	Lequet Anne-Colette
Barrat Franck	Loiseau Philippe
Ben Naceur Madeleine	Lubrina François
Bertin Olivier	Malivel Michèle
Bloch Michèle	Margareto Soledad
Cerisier Ben Guiga Monique	Marie Jacques
Chazot Pascal	Petri-Guasco Raymond
Chostakoff Wladimir	Picharles Chantal
D'Agescy Gilles	Plantevin Thierry
D'Anglemont de Tassigny Marie-Françoise	Pretet Jean-Charles
Dell'Aquila Bruno	Rechenmann Catherine
Duvernois Louis	Regnard Damien
El Anbassi Bérangère	Ricci Didier
Ferrand André	Rigot-Muller Bertrand
Girault Claude	Sarrazin Louis
Laugel Marcel	TirouRamatchandirane
Le Breton Tanguy	Viala Denis
Leboucher Hervé	Zambelli Jean-Claude

## Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

### PROGRAMME DE LA COMMISSION SEPTEMBRE 2010

THEMES	INVITES
Reconnaissance des diplômes et certifications	M. Roger PILHION, Directeur par intérim du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) Mme Françoise PROFIT, Responsable du département reconnaissance des diplômes, Centre ENIC NARIC France au Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)
Les défis de l'enseignement français à l'étranger	Mme Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE M. Olivier BOASSON, Directeur adjoint de l'AEFE
Point sur l'état des dispositifs d'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français (bourses scolaires et prises en charge). Bilan et perspectives	M. Jean-Luc MASSIN, Chef du Service des bourses scolaires
Rôle de Canal Overseas dans l'audiovisuel extérieur, présentation des derniers développements	M. Jean-Noël TRONC, Président de Canal Overseas M. Blaise MISTLER, Directeur des relations extérieures de Canal Overseas
Déplacement de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel à TV5Monde Visite des locaux, présentation des derniers développements multimédia	Mme Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice Générale de TV5 Monde

# Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

## PROGRAMME DE LA COMMISSION MARS 2011

THEMES	INVITES
Point sur l'état des dispositifs d'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français (bourses scolaires et prise en charge). Bilan et perspectives	Mme Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE
Bilan de l'enseignement français à l'étranger	Mme Anne-Marie DESCOTES
Sécurité des établissements scolaires à l'étranger (audition commune avec la Commission temporaire de la sécurité) : introduction à de futurs travaux des deux commissions sur ce thème	Mme Anne-Marie DESCOTES
Mise en place de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dénommé CAMPUSFRANCE et intégration du CNOUS	M. Pierre BUHLER, Directeur général de CAMPUSFRANCE
Introduction de la TNT. Son effet sur l'audiovisuel extérieur	M. Michel BOYON, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)
Installation de l'Institut Français. Point d'information sur les pays tests	Mme Sylviane TARSOT-GILERY, Directrice générale déléguée de l'Institut Français
Fonctionnement de Label France pour l'enseignement du français à l'étranger, sa place comparée à l'homologation M. Jean-Luc MASSIN, Chef de service du service des bourses scolaires à l'AEFE	M. Jean-Paul REBAUD, Sous-Directeur de la diversité linguistique et du français au MAEE

Depuis la remise du rapport précédent en mars 2010, l'actualité des thèmes suivis par la Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel a été marquée par la création de nouveaux opérateurs de notre action extérieure : création de l'opérateur Institut français, de Campus France et de France Expertise internationale.

Le rapport de la Commission, outre la question récurrente du suivi de notre réseau d'enseignement à l'étranger, traitera donc largement de ces nouveaux opérateurs, d'un point sur notre audiovisuel extérieur et sur la mobilité étudiante et professionnelle.

## **I. Réseau d'enseignement français à l'étranger : des moyens à la hauteur de ses missions ?**

### **A. Les chiffres de l'année scolaire 2010 /2011**

Le réseau d'enseignement français à l'étranger (tous établissements confondus) compte aujourd'hui **473 établissements (15 de plus qu'en 2009)** implantés dans 130 pays : 174 en Afrique (37%), 116 en Europe (24%), 98 en Asie Océanie (20%) et 85 dans les Amériques (19%). 75 établissements sont des établissements en gestion directe, 161 sont conventionnés et 237 homologués.

**291.353 élèves** sont scolarisés dans le réseau dont 38% d'enfants français, 51% de nationaux et 11% d'étrangers tiers.

*Le nombre d'élèves est en augmentation de plus de 3% cette année (+9.200 dont 4.000 français).*

Les **résultats au baccalauréat en 2010 ont été excellents** avec 94% de réussite et 66% de mentions. 8.500 élèves se sont portés candidats à des parcours dans l'enseignement supérieur français, en augmentation sensible.

**L'excellence et l'attractivité du réseau sont donc confirmées.**

### **B. Une année marquée par les crises**

L'année scolaire 2010 /2011 est marquée par la multiplication des **situations de crise politique** qui ont frappé de nombreuses régions du monde et auxquelles l'AEFE a dû répondre.

Ainsi, le lycée de Maputo a ouvert en septembre avec quelques jours de retard après des émeutes.

En Côte d'Ivoire, les vacances de Noël ont été prolongées jusqu'au 17 janvier, 70% des élèves de collège et lycée ont repris leur scolarisation contre un peu plus de 50% des élèves de primaire. En Tunisie, les établissements ont retrouvé un fonctionnement normal, tout comme en Egypte où le lycée est rouvert depuis le 27 février. En Libye, les enseignants titulaires ont été évacués, l'établissement est fermé.

*La commission de l'enseignement a abordé spécifiquement la question de la sécurité dans les établissements scolaires du réseau en collaboration avec la commission de la sécurité.*

*L'A.E.F.E a mis sur pied une cellule de crise en liaison avec le centre de crise du Quai d'Orsay et élaboré un protocole d'action pour organiser l'évacuation des personnels.*

*D'autre part, elle étudie les aménagements à prévoir dans les établissements afin d'élever leur niveau de sécurité (vidéo surveillance, renforcement des enceintes, et gardiennage). Pour les pays du Maghreb et de l'Egypte les coûts sont estimés à près de 5 millions d'euros.*

La commission suivra avec attention l'évolution de ce dossier.

L'école Jacques Prévert d'Abidjan et l'école de Kigali ont rouvert en septembre 2010, ainsi que le lycée d'Haïti.

### **C. Mise en œuvre du Plan d'Orientation Stratégique (P.O.S)**

Le Plan d'Orientation Stratégique voté par le Conseil d'Administration de l'A.E.F.E au printemps 2010 est d'ores et déjà mis en œuvre dans le réseau. Ses priorités, développées dans le rapport de mars 2010 sont la **qualité de l'offre pédagogique, la modernisation du réseau et l'amélioration de son pilotage.**

Le développement de la politique des langues (plus de 50 langues enseignées), des nouvelles technologies dans le réseau (nouveau site Internet, développement de la vidéoconférence), la coopération renforcée entre les établissements et avec les autres acteurs de l'enseignement français à l'étranger et la mobilisation des anciens élèves du réseau témoignent de la mise en place du P.O.S.

### **D. Révision Générale des Politiques Publiques**

L'AEFE a **poursuivi la réforme de son fonctionnement** dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques. Pour répondre aux exigences de la RGPP, elle a notamment structuré son budget en trois enveloppes distinctes (fonctionnement, investissements et interventions), a procédé à l'évaluation de son patrimoine immobilier, a élaboré un Plan d'Orientation Stratégique et un Contrat d'Objectifs. Elle a introduit la rémunération variable pour la direction.

Il reste un certain nombre de points à traiter tels que la question immobilière (surfaces en mètres carrés par agent et le coût du loyer), la certification des comptes et leur transmission.

### **E. Les moyens de l'A.E.F.E**

#### **1. Une subvention de l'Etat confirmée**

Le budget de l'A.E.F.E agrège les crédits des services centraux et des 75 établissements en gestion directe.

Les services centraux sont majoritairement financés par **deux subventions de l'Etat** issues de deux programmes de la mission « action extérieure de la France » :

- l'action « **enseignement français à l'étranger** » du programme 185 « rayonnement culturel et scientifique » pour un montant de 420 millions d'euros pour financer l'activité des établissements ;
- l'action « **accès des élèves français au réseau** » du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » pour financer l'aide à la scolarité pour un montant de 119 millions d'euros.

L'A.E.F.E dispose en outre **de ressources propres** (23% du budget) provenant des établissements qui participent à la rémunération des personnels résidents et aux charges du réseau par une contribution assise sur les frais de scolarité (6%). Cette part est en



augmentation constante, les ressources propres de l'A.E.F.E ont ainsi augmenté de 30% sur la période 2009 – 2011.

Ces ressources propres sont constituées par les **droits d'écolage, qui augmentent de manière significative** (augmentation de 9,2% en moyenne mondiale l'année passée).

La **subvention de 420 millions d'euros est confirmée au titre du programme 185** – rayonnement culturel et scientifique, pour les années 2011 /2012 /2013.

*Ce maintien du financement par l'Etat est cependant à mettre en rapport avec l'alourdissement des charges pesant sur le réseau (alourdissement des contributions patronales sur les pensions des fonctionnaires détachés et croissance de la charge immobilière en particulier).*

## **2. Un financement problématique de l'immobilier**

L'action de l'A.E.F.E dans le domaine immobilier s'inscrit dans le contexte de la **réforme domaniale des biens de l'Etat** qui va conduire ce dernier à remettre en gestion à l'opérateur l'ensemble des bâtiments lui appartenant et utilisés par les établissements en gestion directe. Cette procédure devrait conduire, dans un délai maximal de 5 ans à un transfert de gestion de l'immobilier à l'A.E.F.E.

L'Agence a également remis un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), au ministère des Finances et au ministère des Affaires étrangères et européennes qui devrait permettre de rationaliser l'utilisation de ses implantations immobilières.

La charge estimée correspondant à la mise à niveau de ce patrimoine se monte à environ 50 millions d'euros par an pendant 5 à 10 ans.

La mise en place d'une **contribution de 6%** des frais de scolarité des établissements en gestion directe et conventionnés reversés à l'Agence permet de financer en partie cette politique immobilière.

Cependant, l'AEFE **recourait également à l'emprunt** pour financer ces investissements, emprunts dont les remboursements étaient pris en charge par les établissements via les frais d'écolage versés par les familles.

L'article 12 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 (loi du 28 décembre 2010) interdit désormais aux opérateurs d'émettre des titres d'emprunt ou de contracter des emprunts bancaires d'une durée supérieure à douze mois.

*Cette mesure grève fortement la politique immobilière de l'Agence pourtant condition sine qua non de sa consolidation et de son développement.*

Une dotation budgétaire de 9,5 millions d'euros pour 2011 va permettre de lancer les opérations immobilières à Amman, Bruxelles et Berlin. Un montant de 15 millions d'euros sera nécessaire en 2012.

*La Commission a adopté une résolution demandant le rétablissement de la possibilité du recours à l'emprunt pour financer la politique immobilière de l'Agence.*

## **3. Un nombre de personnels titulaires qui pourrait s'avérer insuffisant**

Le nouveau Plan d'Orientation Stratégique (P.O.S) adopté au printemps 2010 prévoit « la mise en conformité de la carte des implantations des établissements scolaires avec les orientations diplomatiques de la France et le renforcement de la présence française dans les pays émergents notamment en Asie ».

Ce développement du réseau est contradictoire avec la mise en place stricte d'un plafond d'emplois pour les personnels titulaires.

Pourtant, le rapport sur l'Avenir de l'enseignement français à l'étranger remis en juillet 2008 insistait sur la **nécessité d'un pourcentage de personnels titulaires d'au moins 50%** dans les établissements afin de **garantir la qualité de l'enseignement, pourcentage repris dans le Plan d'Orientation Stratégique 2011-2013** de l'A.E.F.E.

L'ouverture de postes de titulaires dans de nouveaux établissements ou pour de nouvelles classes ne peut donc se faire que par **redéploiement au sein du réseau**, de zones où la part des titulaires était pour l'instant satisfaisante.

*La Commission s'inquiète des conséquences sur le réseau de la mise en place de ce plafond d'emplois et propose une résolution visant à l'assouplir.*

#### **4. La situation des personnels : l'évolution nécessaire de l'Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL)**

L'ISVL est un dispositif d'allocation versée à tous les personnels résidents.

Cette indemnité a pour objectif de **compenser les différences de niveau de vie entre la France et les pays où résident les enseignants**, en prenant en compte des particularités locales en matière de coût de la vie.

L'enveloppe finançant cette mesure est **plafonnée** à 15% de ce qui aurait été versé à ces personnels s'ils avaient été expatriés. La distribution des ISVL s'opère donc par redistribution au sein d'une enveloppe déterminée.

L'augmentation forte de l'inflation dans certaines régions du monde et la faiblesse de l'euro ne peuvent plus être compensées par une réévaluation correspondante de l'ISVL mettant en difficulté les personnels et entraînant des inquiétudes sur le recrutement futur des enseignants résidents.

Il est à noter par ailleurs que le coût de l'ISVL est pris en charge par les établissements scolaires et donc par les frais de scolarité versés par les familles.

*La Commission a adopté une résolution demandant la révision du mécanisme de cette indemnité.*

## **II. Mise en place d'une nouvelle forme d'enseignement français : le label FranceEducation**

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger avait suggéré la mise en place de nouveaux instruments de la diffusion de l'enseignement « à la française », **le dispositif de labellisation « FranceEducation » relève de cette logique.**

### **A. Le public visé par la mise en place du label**

Le label s'adresse à :

- des **familles étrangères, binationales et françaises** qui, tout en souhaitant maintenir leurs enfants dans l'enseignement national du pays de résidence, veulent bénéficier des valeurs éducatives et des performances pédagogiques d'une « éducation à la française » ;
- des **établissements étrangers** (publics ou privés) qui enseignent les programmes scolaires nationaux du pays, et qui souhaitent se donner une dimension internationale adossée au modèle éducatif français.

## **B. Les modalités d'attribution du label**

Le label est **délivré par le ministère des Affaires étrangères et européennes** après tenue d'une réunion d'une commission interministérielle d'attribution et instruction des dossiers par les services des Ambassades.

Pour bénéficier du label, les conditions suivantes doivent être respectées :

- **un enseignement renforcé de la langue et de la culture françaises** et enseignement **d'au moins deux disciplines non linguistiques en français**, l'ensemble représentant au moins un tiers de l'horaire hebdomadaire ;
- une présence ou recrutement **d'au moins un enseignant français titulaire** du ministère de l'Education nationale français par degré (premier et second degrés), sauf dérogation dûment justifiée ;
- une qualification des enseignants de français et des disciplines non linguistiques enseignées en français ;
- la mise en œuvre d'un plan de formation pédagogique pour les enseignants des disciplines concernées ;
- la présentation des élèves aux certifications de langue française, DELF et DALF ;
- un environnement francophone : ressources éducatives au sein de l'établissement (CNED, TV5Monde), appariement avec un établissement scolaire français, offre de séjours linguistiques, partenariats culturels francophones.

L'objectif est de répondre, grâce à une offre éducative française nouvelle, à une autre demande que celle de l'enseignement « homologué », enseignement plus contraignant (en terme de personnels enseignants et de fonctionnement pédagogique aux standards du ministère de l'Education nationale).

Le label est **financé par les établissements bénéficiaires** et fait l'objet du versement d'une cotisation annuelle.

Les enseignants titulaires de l'Education nationale seraient détachés directement auprès des établissements scolaires ou seraient issus du programme d'échange d'enseignants « Jules Verne ».

Le plan de développement du programme devrait être présenté au premier semestre 2011 ainsi que le décret de création. Le label devrait être opérationnel dès l'année scolaire 2011 / 2012.

*Pour la Commission, ce dispositif répond à un réel besoin mais ne peut en aucun cas se substituer à l'homologation. Elle pose également le problème du recrutement et du statut des personnels employés.*

### **III. Aide à la scolarisation : montée en puissance de la prise en charge, stagnation du dispositif de bourses scolaires.**

#### **A. Bilan de la campagne 2010 / 2011**

Le bilan de la campagne n'est pas encore définitif : le services des aides à la scolarité de l'AEFE instruit encore des dossiers de recours et des dossiers déposés hors Commissions.

*Le nombre de dossiers en cours illustre la très forte pression qui s'exerce sur le dispositif d'aide à la scolarisation.*

#### **1. Bourses scolaires : stagnation de la croissance.**

Evolution du nombre de demandes de bourses :

PERIODE	Nombre
2006	1'753
2006/2007	<b>22'178</b>
2007	1'800
2007/2008	<b>22'820</b>
2008	1'782
2008/2009	<b>23'701</b>
2009	1'895
2009/2010	<b>25'481</b>
2010	2'010
2010/2011	<b>26'593</b>
2011 (provisoire)	1'876

On assiste donc à un **tassement de l'augmentation du nombre de demandes de bourses** (+4,4% cette année contre +7,5% l'année précédente dans les pays du rythme nord).

Evolution des attributions de bourses :

PERIODE	Nombre	Montant EUR	COÛT MOYEN
2006/2007	18'217	43'931'762	2'412
2007/2008	18'967	48'760'503	2'571
2008/2009	20'031	54'879'796	2'740
2009/2010	21'355	65'492'889	3'067
2010/2011	21'619	70'674'052	3'269

Le **nombre de boursiers progresse lui aussi plus faiblement que l'année passée** (+1,24 % contre 6,61 % dans les pays du rythme nord) tout comme **le montant des bourses accordées** (8 % - hors effet change - contre 19 % l'année précédente).

Les frais de scolarité 2010/2011 moyens des pays du rythme nord s'établissent à **3 741 €** en augmentation de 9,2 %.

*Le ralentissement de l'augmentation des bourses scolaires s'explique par :*

- *les mesures de régulation prises en 2010 qui ont augmenté le pourcentage de rejets de dossiers et diminué les quotités accordées ;*
- *une non inscription assez importante d'élèves ayant pourtant obtenu une bourse (6%), même totale ;*
- *La baisse du nombre de demandes de bourses pour les élèves scolarisés dans des classes de lycée ouvrant droit à prise en charge.*

## **2. Données relatives au dispositif de prise en charge : une attraction toujours plus forte**

On rappelle que le dispositif de prise en charge est ouvert aux élèves de nationalité française scolarisés dans les classes de lycée (seconde, première et terminale) et pour qui l'employeur parental ne prend pas à sa charge les frais de scolarité.

Mis en place en septembre 2007, le dispositif est accessible depuis 2 ans à l'ensemble des niveaux de lycée.

Evolution du nombre de demandes de PEC :

PERIODE	CODE CLASSE	Nombre
2007/2008	T	1'508
	TE1	4
	TE2	2
<b>2007/2008 Total</b>		<b>1'514</b>
2008	1	72
	T	82
<b>2008 Total</b>		<b>154</b>
2008/2009	1	2'100
	BEP	5
	T	1'942
	TE2	1
<b>2008/2009 Total</b>		<b>4'048</b>
2009	1	106
	2	113
	T	89
<b>2009 Total</b>		<b>308</b>
2009/2010	1	2'384
	2	2'586
	BEP	1
	T	2'201
	TE1	7
	TE2	8
	TE3	1

<b>2009/2010 Total</b>		<b>7'188</b>
2010	1	136
	2	142
	T	126
<b>2010-3 Total</b>		<b>404</b>
2010/2011	1	2'714
	2	2'969
	T	2'561
	TE1	1
	TE2	1
<b>2010/2011 Total</b>		<b>8'246</b>
2011-1	1	133
	2	117
	T	134
<b>2011-1 Total</b>		<b>384</b>

Au titre de l'année scolaire 2010/2011 le **nombre de demandes de prises en charge progresse de 14,7 % par rapport à l'année précédente**. Si l'on considère uniquement les demandes présentées pour les élèves de terminale (quatrième année de la réforme), leur nombre apparaît en augmentation de 16,3 % par rapport à l'année précédente, traduisant, au-delà de l'évolution des effectifs, l'attraction toujours forte exercée par le dispositif de prise en charge.

#### Evolution des prises en charge attribuées

PERIODE	CLASSE	Nb PEC	Montant EUR	COUT MOYEN
2007/2008	technique 1	4	7'318	1'829
	technique 2	2	5'429	2'714
	TERMINALE	1'265	4'455'931	3'522
<b>2007/2008 Total</b>		<b>1'271</b>	<b>4'468'677</b>	<b>3'516</b>
2008	PREMIERE	65	249'502	3'838
	TERMINALE	67	242'734	3'623
<b>2008 Total</b>		<b>132</b>	<b>492'236</b>	<b>3'729</b>
2008/2009	BREVET ETUDES PROF.	5	10'652	2'130
	PREMIERE	1'717	6'720'331	3'914
	technique 2	1	2'800	2'800
	TERMINALE	1'639	6'246'385	3'811
<b>2008/2009 Total</b>		<b>3'362</b>	<b>12'980'168</b>	<b>3'861</b>
2009	PREMIERE	100	425'717	4'257
	SECONDE	99	392'679	3'966
	TERMINALE	81	366'506	4'525
<b>2009 Total</b>		<b>280</b>	<b>1'184'902</b>	<b>4'232</b>
2009/2010	PREMIERE	1'884	8'222'694	4'364
	SECONDE	2'020	8'706'864	4'310
	technique 1	5	15'399	3'080
	technique 2	7	21'558	3'080
	technique 3	1	2'175	2'175
	TERMINALE	1'788	8'204'661	4'589
<b>2009/2010 Total</b>		<b>5'705</b>	<b>25'173'350</b>	<b>4'413</b>
2010	PREMIERE	108	431'618	3'996

	SECONDE	121	508'391	4'202
	TERMINALE	105	451'944	4'304
<b>2010-3 Total</b>		<b>334</b>	<b>1'391'953</b>	<b>4'168</b>
	PREMIERE	2'283	10'550'930	4'626
	SECONDE	2'448	11'130'772	4'541
	technique 1	1	2'174	2'174
2010/2011	TERMINALE	2'206	9'856'775	4'477
<b>2010/2011 Total</b>		<b>6'938</b>	<b>31'540'650</b>	<b>4'548</b>
	PREMIERE	126	673'451	5'345
	SECONDE	108	565'965	5'240
2011-1	TERMINALE	126	647'798	5'141
<b>2011-1 Total</b>		<b>360</b>	<b>1'887'214</b>	<b>5'242</b>

### **Le nombre d'attributions progresse de 21,6 % par rapport à l'année précédente.**

Au montant de ces prises en charge au sens strict, s'ajoute le montant des compléments de prise en charge accordés aux élèves boursiers de première et de terminale bénéficiant par ailleurs d'une quotité partielle de bourse pour un nombre de 640 boursiers et un coût de 1.030.671 euros.

*L'exécution du budget 2010 s'inscrit en parfaite conformité avec les estimations réalisées par l'Agence et sa tutelle avec la répartition de la dépense suivante : 76,31 M€ pour les bourses scolaires et 31,18 M€ pour la prise en charge.*

*A noter que les effets de change (dépréciation de l'euro) ont entraîné une charge supplémentaire de 3,2 millions d'euros.*

Pour l'année scolaire 2010/2011, les boursiers représentent 27,6 % des élèves aidés et les pris en charge 72,4 %.

Pour les pays du rythme nord, la prise en charge qui représentait l'an dernier 27,50 % du montant total des aides à la scolarité accordées, représente à ce jour pour l'année en cours 30,6 %. **La montée en charge du dispositif de prise en charge est donc marquée.**

### **B. Campagne à venir**

La dotation 2011 au titre de l'aide à la scolarité s'élève à **119 M€ (+ 10,3 %** par rapport à l'exercice précédent) avant constitution de la réserve légale de précaution. Les crédits ouverts à ce jour s'élèvent à 113,05 M€. A noter qu'à compter de cet exercice, **l'action 2 du programme 151 est décomposée en deux sous-actions** permettant de distinguer bourses scolaires d'une part, prise en charge d'autre part, soit aujourd'hui 79 135 000 € pour les bourses scolaires et 33 915 000 € pour la prise en charge.

Le **cadre réglementaire reste inchangé** pour la fin de la campagne 2011 des pays du rythme sud.

Pour les pays du rythme nord, la campagne 2011/2012 devrait voir l'application de nouvelles dispositions réglementaires.

En matière de gestion des bourses scolaires :

- Pour les familles concernées par les deux dispositifs, retour à un calcul des droits à bourses scolaires en tenant compte des frais scolaires et parascolaires de tous les enfants,
- Suppression des arrondis de quotité théorique.

En matière de gestion de la prise en charge : le décret de plafonnement éventuel de la prise en charge est à la signature.

Le bureau de l'AFE de décembre 2009, saisi d'un avis sur un projet de décret s'étant prononcé pour un plafonnement aux frais de scolarité de l'année 2009 – 2010 pour les pays du rythme nord et 2010 pour les pays du rythme sud ainsi qu'un ajustement dans les pays à forte inflation.

### **C. Perspectives**

Les dotations budgétaires 2011-2013 programmées à ce jour s'élèvent respectivement à 119 M€, 112 M€ et 116 M€. Les estimations 2011/2013, corrigées de l'exécution 2010, avant extension éventuelle du plafonnement de la prise en charge sont les suivantes :

	<i>2010</i>	<b>Taux d'évolution</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Bourses scolaires</b>	<i>76,7 M€</i>	+ 4% effectifs + 10% coût moyen	85,5 M€	97,9 M€	112 M€
<b>PEC</b>	<i>31,2 M€</i>	+ 7 % effectifs + 8% coût moyen	37,2 M€	43 M€	50 M€
<b>TOTAL</b>	<i>107,9 M€</i>		<b>122,7 M€</b>	<b>140,9 M€</b>	<b>162 M€</b>

Pour les services d'aide à la scolarité, l'évolution à court et moyen terme des deux dispositifs reste particulièrement délicate en raison des nombreux paramètres qui influencent directement les besoins à couvrir :

- l'évolution des effectifs d'élèves français dans les établissements ;
- la fluctuation des parités entre monnaies ;
- l'augmentation des frais de scolarité ;
- les crises économiques ou politiques traversées par de nombreux pays.

Sur **le plan organisationnel, la charge de travail des postes consulaires et de l'Agence ne cesse de s'alourdir** avec une augmentation du nombre de demandes à traiter de plus de 10 % par an, difficulté à laquelle s'ajoute l'évolution des règles de gestion fixant le fonctionnement des deux systèmes. **La pression exercée par les familles** pour obtenir une aide ne cesse enfin de s'accroître alourdissant encore la tâche des structures administratives en charge du dossier.

**En définitive, la question des moyens budgétaires et humains affectés aux deux dispositifs d'aide à la scolarité se pose aujourd'hui de manière cruciale.**



*La Commission s'interroge sur la pertinence du coefficient k qui fixe la part que les familles doivent consacrer au paiement des frais de scolarité et dont l'augmentation lors de la campagne précédente est à l'origine de baisses de quotité pour certaines familles ainsi que sur un plafonnement éventuel des loyers. La Commission appelle également l'attention sur la situation de certains fonctionnaires exclus du système d'aide à la scolarité même si elle a bien noté que des dérogations peuvent être accordées.*

## **IV. La mise en place du nouvel opérateur de la politique culturelle extérieure de la France : l'Institut français**

La loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat, crée un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour l'action culturelle extérieure, dénommé « Institut français », placé sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères. Le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 en précise le contour.

L'Institut français se substitue à la l'association Culturesfrance avec un périmètre d'action élargi. L'ambition est la création d'un outil efficace au service de notre diplomatie culturelle d'influence.

### **A. Les missions de l'Institut**

Les missions de l'Institut français sont définies conjointement par le ministre des Affaires étrangères et le ministre chargé de la culture. Elles comprennent :

- la promotion des échanges artistiques internationaux ;
- la promotion et diffusion de la création intellectuelle française à l'étranger ;
- la promotion du patrimoine cinématographique français et le soutien aux cinématographies du Sud ;
- la promotion de la langue française ;
- la promotion et le dialogue des cultures via l'organisation de « Saisons », « Années » ou « Festivals » en France et à l'étranger ;
- le renforcement de la mobilité des créateurs avec des programmes de résidence ;
- le renforcement des coréalizations et coproductions avec les collectivités territoriales françaises ;
- la promotion de la diversité culturelle et la compréhension mutuelle entre les sociétés européennes ;
- la formation et le suivi de carrière des agents du réseau.

### **B. L'organisation**

Au niveau de l'organisation du réseau, **l'Institut français anime et gère le réseau culturel**. Il émet par exemple un avis sur la programmation des activités culturelles des établissements. Pour l'accomplissement de ses missions, **l'Institut français fait appel au réseau diplomatique à l'étranger, sous l'autorité des chefs de mission diplomatique, et aux établissements culturels**.

Les Alliances françaises, associations de droit local ne dépendent pas de l'Institut français mais des liens plus resserrés seront noués tant au niveau parisien qu'au niveau local.

### C. Le personnel

Le personnel de l'Institut français est constitué à ce jour des personnels de l'association Culturesfrance (une centaine de personnes), de personnels en provenance du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Education nationale et du ministère de la Culture (environ 150 personnes).

Dès 2012, s'y ajouteront les personnels du réseau culturel (services d'action culturelle des Ambassades et des centres et instituts) des 13 pays participant à l'expérimentation de rattachement du réseau à l'opérateur.

A terme, si l'expérimentation se révèle positive, l'ensemble des personnels du réseau sera intégré dans la nouvelle structure.

### D. Le budget

Le budget de l'Institut français est cette année **de 44,8 millions d'euros** dont 81% en provenance du ministère des Affaires étrangères et européennes, 3,5% du ministère de la Culture, le reste de ressources propres.

### E. L'expérimentation du rattachement de l'Institut au réseau culturel

Dans 13 pays (Cambodge, Chili, Danemark, Emirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Grande-Bretagne, Inde, Koweït, Sénégal, Serbie, Singapour et Syrie), le réseau culturel (services culturels et centres et instituts) sont rattachés à l'Institut dès cette année. Une évaluation annuelle du rattachement de ces postes sera menée.

*La Commission porte l'attention sur le soin à apporter à la qualité de la programmation culturelle et son adaptation aux publics visés, sur le statut des personnels en particulier recrutés locaux et sur l'hétérogénéité des situations locales qui pourraient rendre difficile l'intégration du réseau à l'opérateur.*

## **V. La situation de l'Audiovisuel extérieur français**

### A. Point de vue de Monsieur Boyon, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

La Commission a accueilli Monsieur Michel Boyon, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est l'**autorité administrative indépendante** créée par la loi du 17 janvier 1989 qui garantit en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle.

Le C.S.A est engagée dans les relations internationales avec d'autres autorités de régulation au niveau européen, méditerranéen, africain ou encore de la francophonie.

Le Président du C.S.A a donné son avis sur la situation de l'audiovisuel extérieur français et en particulier sur la société anonyme holding Audiovisuel Extérieur de la France (A.E.F), société qui a été créée en 2008 et qui regroupe 3 filiales et la chaîne partenaire francophone TV5MONDE :

- FRANCE 24, chaîne d'information,
- RFI, radio d'information internationale multilingue ;
- Monte Carlo Doualiya, filiale arabophone de RFI

Monsieur Boyon doute que la réforme de 2007 ait été une bonne réforme malgré le nombre important de rapports préliminaires à sa mise en œuvre.

Il existe selon lui de **nombreux obstacles à une intégration réussie** et à la mise en place de synergies entre les chaînes du groupe. En effet, les métiers de la radio et de la télévision sont très différents, il lui semble difficile d'envisager des passerelles entre les deux médias.

De la même façon, TV5Monde et France 24 relèvent **de deux logiques très différentes** : chaîne d'informations diffusée en plusieurs langues (français, anglais et arabe) pour France 24, chaîne francophone généraliste pour TV5Monde.

Il reproche en outre à France 24 de **manquer d'une ligne éditoriale claire** : conçue pour porter la « voix de la France », ses programmes, parfois trop franco-français manquent son public qui devrait être celui des « décideurs » étrangers.

A propos des difficultés de gouvernance de la holding, le C.S.A n'est pas intervenu car les conflits n'ont pas de conséquence visible à l'antenne. Si tel devait être le cas, le CSA ne manquerait pas d'intervenir.

Pour Monsieur Boyon, **l'architecture de la loi réorganisant l'audiovisuel extérieur ne peut pas être définitive** à moins d'une mise en place très rapide de synergies entre les différentes filiales.

Cette année, la Commission a cependant pu mesurer le dynamisme de la chaîne TV5Monde en étudiant son développement multimédia.

## **B. Les développements multimédias de TV5Monde**

Le site Internet de TV5Monde ([www.tv5monde.org](http://www.tv5monde.org)) s'est superbement enrichi, devenant un véritable portail, qui offre notamment :

- un site de vidéos à la demande (<http://cinema.tv5monde.com>), permettant l'achat de films ou de documentaires francophones. La chaîne travaille à l'élaboration d'une offre tarifaire adaptée aux centres, instituts et Alliances françaises ;
- un site dédié aux programmes jeunesse ([www.tivi5mondeplus.com](http://www.tivi5mondeplus.com)), gratuit et sans publicité reprenant les émissions jeunesse de la chaîne. Pour des problèmes d'acquisition de droits, l'accès au site est « géobloqué » mais il sera rendu possible pour les opérateurs culturels français;
- une chaîne Internet dédiée à l'Afrique : [www.tv5mondeplusafrique.com](http://www.tv5mondeplusafrique.com) offre gratuite de programmes à la demande présentant les facettes de l'Afrique contemporaine, créative et en mouvement. La chaîne est également « géobloquée » dans un certain nombre de pays.

TV5Monde a également développé un site Internet adapté aux terminaux mobiles en direction des voyageurs. Elle est en outre présente sur les réseaux sociaux.

**La chaîne a donc investi l'ensemble des nouveaux moyens de diffusion et développe une politique active de sous-titrage (plus de 10 langues).**

Cette politique semble porter ses fruits car, 26 ans après sa création, ce sont aujourd'hui 215 millions de foyers qui reçoivent cette année la chaîne sur tous les continents, en progression de près de 4%. La progression de la chaîne est particulièrement sensible dans la zone Asie, Pacifique (+24%) depuis le dédoublement du signal et le sous-titrage en japonais.

TV5Monde est une chaîne à part dans le paysage audiovisuel mondial, résolument **au service de la francophonie et de la pédagogie du Français.**

TV5Monde signera d'ailleurs des accords de partenariat avec l'A.E.F.E, la Mission Laïque et l'Alliance française.

### **C. Un partenaire méconnu de l'audiovisuel extérieur : Canal overseas**

Canal+ Overseas est une filiale du groupe Canal+ en charge de l'international et de l'Outre-mer français. La société gère l'implantation de bouquets satellitaires de chaînes de télévision, c'est-à-dire qu'elle édite des chaînes ou en achète les droits, les regroupe en offre appelée « bouquets » dont elle assure la diffusion technique vers les satellites et en assure enfin la commercialisation puisqu'il s'agit dans tous les cas de télévision payante.

Canal+ Overseas édite ainsi plus d'une vingtaine de chaînes destinées à l'Outre-mer français, la Pologne, l'Afrique et prochainement le Vietnam. Elle diffuse plus de 300 chaînes via 7 satellites vers les 5 continents.

Canal+ Overseas est ainsi présente en Pologne, dans plus de 40 pays d'Afrique Subsaharienne., Maghreb, dans l'Océan indien, aux Caraïbes, dans le Pacifique-sud et au Vietnam, sa diffusion est donc très large.

La société revendique 2,5 millions d'abonnés, l'audience de ses chaînes étant certainement supérieure en réalité du fait du piratage.

La société estime être un acteur majeur du dispositif audiovisuel extérieur français en donnant accès dans ses bouquets à des chaînes en langue française.

Ses programmes sont en effet reçus dans plus de la moitié des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie et dans 23 Etats dont le français est la langue officielle (soit 79%).

Canal+ Overseas joue à ce titre un rôle dans le rayonnement de la francophonie et dans la diversité audiovisuelle.

Le continent africain est au cœur de la stratégie de croissance de l'entreprise, elle signale la difficulté de s'installer sur certains marchés (Inde ou Chine par exemple) et la concurrence très vive des chaînes gratuites panarabes en Afrique du Nord.

Il s'agit, ce qui peut sembler paradoxal, d'une société privée ayant pris conscience d'avoir une mission de service public. Son PDG appelle à une évolution du modèle d'organisation de notre audiovisuel extérieur, proposant par exemple l'octroi d'une subvention publique transitoire permettant le lancement d'une chaîne francophone au Vietnam ou encore d'une chaîne pédagogique en français sur le continent africain.

## **VI. La mobilité des étudiants – la mobilité dans la vie professionnelle**

### **A. La mobilité des étudiants : mise en place de Campus France**

Un nouvel opérateur « Campus France » en charge de la mobilité étudiante vers la France a été créé par la loi du 27 juillet 2010. Ce nouvel opérateur est un établissement public, industriel et commercial (EPIC), qui réunit le G.I.P (Groupement d'Intérêt Public) Campus France, l'association EGIDE ainsi que les activités internationales du CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Sociales).

Ces structures assuraient des missions complémentaires liées principalement à l'attraction et à l'accueil des étudiants étrangers (promotion du système d'enseignement supérieur français auprès des étudiants étrangers, gestion des mobilités étudiantes et gestion des bourses).

Le nouvel opérateur est donc conçu pour assurer une meilleure visibilité de notre enseignement supérieur et accroître son attractivité, un des enjeux de la compétitivité de notre pays au niveau mondial. Actuellement la France accueille environ 270 000 étudiants étrangers.

La tutelle de ce nouvel opérateur sera assurée conjointement par le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Comme le prévoyait la loi du 27 juillet, un rapport doit être remis par le gouvernement avant le 1er juin 2011 aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur l'intégration des activités internationales du CNOUS au nouvel EPIC. Sa préparation a été confiée à une mission conjointe des deux inspections générales des Affaires étrangères et de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche.

Les missions du nouvel opérateur telles qu'elles sont définies par la loi sont :

- La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;

- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'intégration semble cependant rencontrer quelques difficultés dû aux différences de culture des 3 établissements et de leurs modes de financements (subvention ou rémunération).

*La Commission signale à quel point les démarches administratives sont actuellement lourdes comparées à celles d'autres systèmes d'enseignement supérieur, ce qui décourage certains étudiants et pointe l'hétérogénéité du réseau des antennes Campus France.*

*Elle a adopté en outre une résolution pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur français des élèves du réseau de l'A.E.F.E.*

La mobilité professionnelle exige une reconnaissance des diplômes et des formations professionnelles, en France, le CIEP est en charge de cette mission.

### **B. La mobilité dans la vie professionnelle : reconnaissances des diplômes et des certifications**

Le Centre International d'Etudes pédagogiques (CIEP) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Education nationale. Créé en 1945, établissement public national depuis 1987, le CIEP est reconnu en France et à l'étranger pour ses compétences en matière d'expertise, de formation et d'évaluation et pour sa réflexion dans le domaine de la coopération internationale en éducation. Il articule son activité autour de deux pôles : l'éducation (enseignement général, supérieur et professionnel ; reconnaissance des diplômes) et les langues (langue française, langues et mobilité, évaluation et certifications).

Le CIEP est chargé de la délivrance, pour les diplômes étrangers, d'attestations de comparabilité qui évaluent le diplôme soumis par rapport au système français. Il fournit aussi des informations sur l'exercice des professions réglementées en France et sur les procédures de reconnaissance des diplômes français à l'étranger.

Le CIEP est le relais français du réseau ENIC – NARIC (European Network OF Information Centres – National Academic Recognition Information Centres), réseau de 55 agences d'informations installées dans les différents pays de la région Europe définie par l'Unesco.

Pour l'année 2009, le centre ENIC NARIC a traité 12 514 dossiers individuels de reconnaissance de niveau d'études et d'attestations de comparabilité en provenance de 152 pays (33% des dossiers proviennent des pays du Maghreb, 23% de l'Union européenne et 18% d'Afrique).

Le centre ENIC NARIC est également sollicité par les autres points de contact du réseau afin de les renseigner sur les diplômes français et ainsi permettre leur reconnaissance à l'étranger.

Si le CIEP est chargé de la validation des diplômes étrangers en France, il **peut renseigner**, comme **point de contact ENIC NARIC**, sur les formalités d'équivalence dans les autres pays membres ou entrer en contact avec un correspondant du réseau.

Le CIEP est, à ce point de vue, un acteur de la mobilité professionnelle des Français à l'étranger. Pratiquement, un Français souhaitant faire reconnaître son diplôme dans un autre pays doit s'adresser au centre ENIC NARIC du pays (coordonnées sur le site <http://www.enic-naric.net>). Pour les pays qui n'ont pas de centre ENIC ou NARIC, s'adresser à l'ambassade de France sur place, qui indiquera la procédure à suivre.

# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## Commission de l'Enseignement des Affaires culturelles et de l'Audiovisuel

Résolution EN/1/3/11

**Objet** : Accueil des bacheliers français du réseau de l'AEFE dans l'enseignement supérieur français.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**Considérant** les difficultés rencontrées par les bacheliers français de nos établissements français à l'étranger :

- pour s'informer et s'orienter en vue d'études supérieures en France,
- pour accomplir leurs démarches de pré-inscription et d'inscription dans les universités françaises,
- pour bénéficier de bonnes conditions d'accueil.

**Considérant** l'excellence reconnue de ces élèves,

**Considérant** la création de l'EPIC CAMPUSFRANCE (établissement public industriel et commercial) pour améliorer les services aux étudiants dans l'élaboration des objectifs et l'organisation de cette entité

**Demande** que soient prises en considération les situations particulières de ces bacheliers ;

**et propose** :

- le développement des services d'orientation, au sein des établissements de l'AEFE ainsi que le renforcement des liens avec les antennes de Campus France,
- que les universités accordent une priorité à leurs demandes d'inscription,
- que tout soit mis en œuvre pour leur assurer un meilleur accueil :
  - o par un accès prioritaire aux résidences universitaires dès la 1<sup>ère</sup> année,
  - o par une simplification des formalités et procédures (ouverture de compte bancaire, cautions...),
  - o par la mise en place, la 1<sup>ère</sup> année, de « tutorats ».

RESULTAT	Adopté en commission	Adopté en séance
<b>Unanimité</b>		
<b>Nombre de voix « pour »</b>		
<b>Nombre de voix « contre »</b>		
<b>Nombre d'abstentions</b>	2	



# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## Commission des affaires culturelles l'enseignement et de l'Audiovisuel

Résolution EN/2/3/11

Objet : Indemnité spécifique de vie locale (ISVL)

La rémunération des personnels enseignants « résidents » comporte, entre autres, une Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL).

Son rôle est de maintenir leur pouvoir d'achat « en tenant compte des variations de change et des conditions locales d'existence » (décret 2002 – 22 du 4/01/2002)

**Considérant que :**

- dans de nombreux pays, l'indemnité ne correspond plus à la réalité locale et qu'il en découle des situations préjudiciables au bon fonctionnement des établissements.
- le plafond actuel de la masse globale des crédits de l'ISVL est manifestement insuffisant

**Demande:**

- que le rapport entre l'Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL) et l'indemnité d'expatriation (IE) s'affranchisse de la pratique de son plafonnement à 15%.
- une remise à plat ainsi qu'une réforme urgente du système afin de corriger les situations inéquitables.

RESULTAT	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

### Commission de l'Enseignement des Affaires culturelles et de l'Audiovisuel

Résolution EN /3/3/11

Objet : Immobilier du réseau de l'AEFE, état des lieux et financement

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

#### Considérant :

- l'extension du réseau,
- les besoins de financement pour mettre aux normes les établissements, en assurer la sécurité et augmenter leur capacité d'accueil,
- l'interdiction faite à l'AEFE d'emprunter au-delà d'un an.

#### Demande :

- que la capacité d'emprunter à plus long terme soit à nouveau accordée à l'agence.

RESULTAT	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		

# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## Commission de l'Enseignement des Affaires culturelles et de l'Audiovisuel

Résolution EN/4/3/11

Objet : Personnels titulaires dans le réseau AEFÉ

### Considérant :

La nécessité d'avoir au moins 50% d'enseignants titulaires pour garantir la qualité pédagogique de notre enseignement. Cette condition, affirmée dans le rapport pour l'Avenir de l'enseignement français à l'étranger et reprise dans le Plan d'orientation stratégique de l'AEFE, n'est plus remplie dans un certain nombre d'établissements à la grande inquiétude des parents ;

L'augmentation régulière du nombre d'élèves scolarisés dans le réseau AEFÉ : plus 15 000 élèves sur les cinq dernières années ;

Le strict plafond d'emplois qui interdit à l'AEFE de recruter des personnels titulaires pour répondre aux besoins du réseau ;

### Demande :

Que soit assoupli le plafond d'emplois imposé à l'AEFE afin de garantir la qualité de l'enseignement et répondre aux objectifs de développement qui lui sont assignés par sa tutelle.

RESULTAT	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		